



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE

PV N°73 CS/17

REUNION du 01/12/ 2021

PRESENTS : Mrs - FAORO P. - BAILLY P.- BELORGEY B. – FREREJACQUES A.

I- TIRAGES DES COUPES DE COTE D'OR

Avec l'accord des deux clubs, les matches de Coupe peuvent se jouer du 12 Décembre au 30 Janvier 2022, même en semaine.

1.1 FORFAITS

Match 23850605 D4C CHENOVE – CCOF 2 du 28/11/21

Forfait déclaré de CCOF 2.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait 0-3 / -1 point à CCOF 2 pour en porter le bénéfice à CHENOVE.

Amende 50€ à CCOF.

Match 23850665 D4 E RUFFEY STE MARIE 2 – UFCO 2 du 28/11/21

Forfait déclaré de UFCO 2.

La Commission Sportive donne match perdu par forfait 0-3 / -1 point à UFCO 2 pour en porter le bénéfice à RUFFEY STE MARIE .

Amende 50€ à UFCO.

1.2 FORFAIT GENERAL

De ESVO - D2 A

Les équipes devant rencontrer cette équipe doivent la rayer de leur calendrier S'agissant de la 11^{ème} journée l'ESVO ne conserve pas leurs points.

Amende 120€ à ESVO

1.3 MATCH REMIS du 28/11/21

D2 A

Match 23628032 FCSG – ST REMY 2 se jouera le 19/12/21

Match 23628033 LONGVIC 2 – FCCL 2 se jouera le 19/12/21

D3 A

Match 23628594 ST EUPHRONE – VNFC 2 se jouera le 12/12/21

Match 23628598 VITTEAUX – MVF 3 se jouera le 12/12/21

D3 B

Match 23628726 CCOF – MPL 2 se jouera le 12/12/21

Match 23628727 FCAB – TIL CHATEL se jouera le 12/12/21

D3 C

Match 23628858 POUILLY 2 – JEUNESSE MAHORAISE se jouera le 12/12/21

D3D

Match 23628994 ENT TART/AIZEREY 2 – BLIGNY se jouera le 20/02/22

D4 A

Match 23629117 TOUILLON – BELAN se jouera le 12/12/21

Match 23629115 ST REMY 3 – PRECY se jouera le 12/12/21

D4 B

Match 23850573 LACANCHE 2 – MORVANDELLE se jouera le 12/12/21

Match 23850574 ST EUPHRONE 2 – USSE 3 se jouera le 12/12/21

D4 F

Match 23850696 AUXONNE 2 – FCNCS 3 se jouera le 19/12/21

Match 23850693 ENT TART/AIZEREY 3 – AUXONNE 2 se jouera en DU

D4 G

Match 23855544 SEURRE – AUXONNE 3 se jouera le 12/12/21

1.4 MATCH REMIS

Match 23628601 D3 A MORVANDELLE – GRESILLES FC 2 du 05/12/21

1.5 RESERVE

Match 23850664 D4 E OUGES 2 – AFRIQUE FD du 21/11/21

Reserve de OUGES régulièrement confirmée par mail droit à débiter sur le compte du club

Le match n'ayant pas été joué la CS dit la réserve non recevable

Pour rappel : match perdu à AFRIQUE FD 0-3 0 point pour en porter le bénéfice à OUGES 2

Voir PV de la CS du 24/11/21

1.6 CHANGEMENT DE DATE ET HORAIRE

La commission prend connaissance des demandes des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes

Match 23628222 D2 B ASFO – MARSANNAY 2 du 05/12/21 se jouera à MARSANNAY

Match 23628313 D2 B MARSANNAY 2 – ASFO du 22/05/22 se jouera à l'ASFO.

Match 23628040 D2 A CHEVIGNY 2 – LONGVIC 2 du 05/12/21 se jouera le 04/12/21 à 19h .

Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

1.7 COURRIER

De MORVANDELLE : voir avec le club de MVF

De FCSG : voir avec le club de ST REMY pour trouver une nouvelle date

1.8 DELEGATION

Match 23850670 D4 E UFCO 2 – AFRIQUE FD du 05/12/21

Mr CHUDZIAK Philippe aux frais d'AFRIQUE FD

II – CHAMPIONNAT FOOT-ENTREPRISE

2.1 CHANGEMENT DATE ET HORAIRE

Match 24087688 Challenge MEUNIER DIJON JURISTE – GROUPAMA SPORTS du 20/11/21 se jouera le 19/02/22.

Match 23841628 D1 LA CHARTREUSE – DIJON JURISTES se jouera le 29/01/22.

Match 24087700 Challenge MEUNIER GROUPAMA SPORTS – DIJON ENSEIGNANT du 18/12/21 se jouera le 26/02/22.

III. CHAMPIONNAT FEMININES

3.1 MATCH A REPROGRAMMER

INFORMATION : La 1^{ère} phase du critérium féminin doit se terminer au plus tard le 20 Décembre 2021. Tous les matches non joués impliqueront 0 point aux deux clubs.

3.2 COURRIERS

De ST JEAN DE LOSNE : le secrétariat à répondu

De FNCS : le secrétariat à répondu

IV. FUTSAL

4.1 COURRIER

Le 1^{ER} tour de la COUPE NATIONALE FUTSAL aura lieu le 10/12/2022 à NEUILLY LES DIJON début des matchs à 20h30.

De GRESILLES FC : pris note

4.2 MATCHS REMIS

Match 24059839 DIJON METROPOLE 4 – GRESILLES FC se jouera le 07/12/21

Match 24059847 DIJON METROPOLE 3 – GRESILLES FC se jouera le 14/12/21

Match 24059846 CLENAY 2 – GRESILLES FC se jouer le 17/12/2021.

V. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Échec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

FMI NON REALISEES

JOURNEES DU 28/11/2021

Match 23850668 D4 E AFRIQUE FD - REMILLY 2

Après réception de la feuille de match la CS valide le résultat

Amende 36€ pour absence de constat d'échec

Criterium FEMININ FCCL – BEAUNE du 22/11/21

Après réception de la feuille de match la CS valide le résultat

5.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 27 et 28 Novembre 2021

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I : R.A.S

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : FAORO P.

Le secrétaire de séance : FREREJACQUES A.